

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1096

présenté par
M. Kamardine

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	11 000 000
Conditions de vie outre-mer	11 000 000	0
TOTAUX	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer l'appui aux investissements outre-mer, notamment à Mayotte, il est proposé de flécher 11 000 000€ supplémentaires vers l'action "Fonds exceptionnel d'investissement" des crédits du programme 123 "Conditions de vie outre-mer". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Soutien aux entreprises" du programme "Emploi outre-mer".

En effet, la stabilité du FEI en période d'inflation entraîne, de fait, une baisse des appuis en volume. Cet amendement tend à stabiliser le FEI en euro constant.